

COMMUNE DE PAULHENC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2021**

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 09
votants : 09

L'an deux mille vingt et un,
le trente juillet,
le Conseil Municipal de la commune de PAULHENC, convoqué le 23 juillet 2021,
s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation
légale sous la présidence de Monsieur David VITAL, Maire.

Etaient présents : VITAL David, RODIER Daniel, BARTHELEMY Marie-Pierre,
TRINCAL Sophie, ESTAMPE Jean-Pierre, PIGNOL Philippe, AYGUESPARSSES
Jean , CHASSANG Pierre-Alain, SALESSE Jean-Pierre.

Etaient absents: BARTHOLOME Pierre-Henry, LAUDAT Aline (excusés).

M. Pierre-Alain CHASSANG a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : demande de location.

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande
d'une personne à la recherche d'un logement pour la période hivernale.

Monsieur le maire poursuit en proposant de lui louer un gîte du hameau de gîtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- Accepte de louer au mois un gîte du hameau de gîtes pendant la période
hivernale,
 - Fixe le montant du loyer à 300€ par mois, toutes charges comprises,
 - Autorise le maire à signer le bail à intervenir.
-

OBJET éclairage public supplémentaire à Fontanes.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les travaux visés en objet
peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total hors
taxe de l'opération s'élève à 5 980.00€.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009,
ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds
de concours égal à 50% de l'opération, soit un versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans l'assiette de la contribution, en application des
règles du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser Monsieur le maire à verser le fonds de concours,
- De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces

travaux.

OBJET : Vente de lot de bois en parcelle 1 en forêt sectionale de PAULHENC.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un lot de bois en parcelle 1 en forêt sectionale de PAULHENC, pour un volume estimé de 491 m³, a été inscrit à l'état d'assiette et qu'il convient de décider de sa destination.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de vendre cette coupe de gré à gré bord de route,
- Accepte que ce lot de bois façonné puisse être intégré dans une vente de lots groupés issus de forêts relevant du régime forestier en application de l'article L141-1-1 du code forestier, et dans le cadre de contrats d'approvisionnements,
- Confie l'exploitation des lots de bois façonnés à un entrepreneur de travaux forestiers sous l'encadrement de l'Office National des Forêts,
- Donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les documents relatifs à la vente et l'exploitation de ces coupes.

Objet : Vote de crédits supplémentaires.

le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
024	Produits des cessions d'immobilisations	13500.00	
2182 - 10	Matériel de transport	-13500.00	
TOTAL :		0.00	0.00

le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.